

tré et deux navigateurs de Québec, Pierre Ferret et Pierre Leureau (26) nous fait connaître le salaire qu'on payait alors aux mariniens et matelots employés sur les bâtiments de pêche. Ferret et Leureau s'engageaient volontairement à M. de Vitré pour toute la saison de navigation de 1694, à commencer Ferret le 1^{er} avril et Leureau quand la barque de M. de Vitré serait en état de naviguer. Ferret devait agir à bord en qualité de maître et Leureau comme matelot. Ils s'engageaient à faire la pêche à la morue, à travailler sur terre, etc., enfin à accomplir tout travail raisonnable que leur demanderait M. de Vitré. Celui-ci s'engageait à donner par mois à Ferret quarante livres et une paire de souliers pour toute l'année. Leureau, moins exigeant, se contentait de trente livres par mois (27).

Le 13 octobre 1697, M. Bochart Champigny écrivait au ministre :

“Le sieur de Vitré, conseiller au Conseil Souverain de Québec, est celui qui est le plus appliqué à faire faire la pêche, ne manquant pas une seule année d'y envoyer. Le principal obstacle à ce commerce est le trop haut prix du sel ; si vous vouliez, Monseigneur, ordonner qu'on en lestât les vaisseaux de Roi qui viennent en ce pays, dont l'achat serait pris sur les fonds qui seront ordonnés, on le vendrait un prix assez avantageux pour le Roi, qui serait néanmoins beaucoup moindre que celui que nos marchands le vendent, et les habitants auraient bien plus de facilité et d'avantage à s'attacher à ce commerce” (28).

À l'automne de 1699, M. de Vitré s'adressait au ministre pour obtenir les cordages dont il avait besoin pour son industrie de pêche.

MM. de Callières et Bochart Champigny appuyèrent chaleureusement sa demande. Le 20 octobre 1699, ils écrivaient au ministre :

“Nous vous envoyons, Monseigneur, un placet qui vous

(26) Leureau, originaire de Saintes, avait fait abjuration de son hérésie, à Québec, le 1^{er} juillet 1685.

(27) Acte devant Chambalon, notaire à Québec, le 17 novembre 1693.

(28) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 15.